



PROCÈS-VERBAL N°02

COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES ET DE SECURITE

Réunion du :	Mardi 20 / 08 / 2025
À :	18 h 30 – Visio délégués A LCVL
Présidence :	Frédéric FREMONT
Présents :	Guy OLLIVIER – Philippe RIOLET - Jean-Paul PERIN – Laurent MAZEAU- Romain PATRON – Patrick MOUSSONNE – Jean BERGE – Patrick GADIER – Nadhir RAFRAFI – Manuel ALMEIDA – Séverine PELLEGRY – Christian DHORBAIT – Pascal PINTAT – Bruno PIGEARD – Patrick TERMINET – Joël LORY – Lucas PATRON – Gérard LACROIX – Daniel GASNIER – Christian BERGER
Excusés :	Régis MEUNIER – Didier DE MARI – Frédéric SEULIN – Franck POMPIDOU – Laurent LECOCQ
Invités – Excusés :	Patrick BASTGEN – Matthieu LEYMARIE

I/ RAPPELS ET CONSIGNES D'AVANT SAISON



REFERENT SEC

→ Mise en place dans chaque Ligue par la FFF, d'un binôme « Réfèrent Sécurité » : Didier DE MARI (45), Frédéric FREMONT (37), Laurent MAZEAU (28), Régis MEUNIER (37), Jean-Paul PERIN (37)

→ Rôle : aider les clubs dans l'organisation sécuritaire d'une rencontre (art.2 règlement de discipline générale de la FFF)



REFERENT SEC

→ Missions : assurer la formation des responsables Sécurité des clubs (sur demande ou sur directive du Pôle Sécurité de la FFF),
Ou d'assister les clubs lors des réunions d'organisation-sécurité pour des rencontres spécifiques comme la Coupe de France à partir d'un certain niveau.



REFERENT SEC

→ Missions : assurer la formation des responsables Sécurité des clubs (sur demande ou sur directive du Pôle Sécurité de la FFF),
Ou d'assister les clubs lors des réunions d'organisation-sécurité pour des rencontres spécifiques comme la Coupe de France à partir d'un certain niveau.

→ Au niveau des clubs (R1):

Chaque Président doit désigner un responsable Sécurité et éventuellement des suppléants qui auront en charge la responsabilité de rechercher et de mettre en œuvre les mesures relatives à l'accueil et à la sécurité du public ainsi que celle des divers acteurs du jeu.



RAPPELS

Article 21 – Tenue

- Lors de l'accomplissement de sa mission, le délégué doit impérativement avoir une tenue correcte et obligatoirement avoir son badge apparent.



RAPPELS

Espace officiel : dernier contrôle le vendredi soir 18h00

ARTICLE 14 BIS – Terrains impraticables

Si l'impraticabilité du terrain résulte de perturbations trop tardives pour en aviser la Ligue dans le délai précité ou lorsqu'un arrêté municipal de fermeture est édicté postérieurement à ce délai, **le club recevant devra impérativement en informer le club visiteur et les officiels concernés par courriel afin de leur éviter tout déplacement inutile et adresser une copie de son envoi à la Ligue.** A la demande de la commission compétente, le club recevant devra être en mesure de produire un accusé réception de son envoi.

La commission vous demande de transférer le mail reçu à la commission régionale des délégués et de sécurité.



RAPPELS

article 32.7 des RG Ligue et District

7 - En accord avec l'Arbitre, il décide des mesures à prendre pour assurer la régularité de la rencontre.
Il ne doit notamment tolérer sur le banc de touche qu'au maximum 5 personnes licenciées pour chaque club en présence ainsi que les joueurs remplaçants et remplacés, munis d'une chasuble de couleur différente recouvrant le maillot.
En plus de ces 5 personnes licenciées, la présence à titre exceptionnel sur le banc de touche d'un Kinésithérapeute ou d'un Médecin non licencié est tolérée à condition que celui-ci puisse présenter aux officiels sa carte professionnelle.



RAPPELS

Attention au positionnement des photographes

INTERDIT sur le banc officiel

AUCUN PORT DU BADGE EDUCATEUR



Fin de rencontre, le délégué s'assure que la FMI a bien été transmise. (tous les niveaux)



delegates@centre.fff.fr

Toutes communications en copie la boîte mail

Tout incident grave mentionné sur le rapport envoi du PDF à la discipline discipline@centre.fff.fr et copie boîte délégués delegates@centre.fff.fr



Match en huis clos pour les délégués A et B
Respect du règlement. Si huis clos non respecté obligation d'écrire.



**Tablette uniquement local arbitre ou délégué
Aucune tablette dans un vestiaire pour valider la FMI équipe**

FMI, à remplir par le délégué : infos arbitre, blessés, buteurs, incidents (fumigènes ou autres), recette et nombres de spectateurs (si vous avez les chiffres)



- Indemnités KMS pour délégation : 0,446 € du Km
- Indemnités pour réunion : 0,401 € du Km
- Pensez à envoyer un RIB au service financier de la Ligue
- Allègement fiscal



Elaboration du rapport en ligne pour le lundi
soir 20h00

dernier délai

Match en semaine: pour le lendemain de la
rencontre 12h00



RAPPELS

Pour les compétitions U19 NAT, U17 NAT, R1, R1
FUTSAL TOSHIBA, COUPE DE FRANCE, COUPE DU
CENTRE

Timing *obligatoire*

Feuille des blessés *obligatoire*

ROLE DU DELEG

Informations transmises aux clubs de R1
le mardi 19 août 2025

Clubs absents :

- FC BOURGES
- FC DROUAI
- MONNAIE
- CHATEAUNEUF
- ST JEAN LE BLANC

ROLE DU DELEG

→ Lors des rencontres :

Le rôle du Délégué officiel reste identique aux saisons précédentes en s'adaptant évidemment au protocole présenté en amont.

Il devra fournir au délégué désigné, le dossier d'organisation et présenter le dispositif mis en place.

Le Délégué officiel veille à l'application des règlements de la compétition, est le facilitateur de l'organisation et du bon déroulement d'une rencontre.

ROLE DU DELEG

Arrivée du Délégué officiel au stade **2H** avant la rencontre.

Réunion avec le Commissaire du club et le responsable sécurité **1h45** avant la rencontre.

Dans la mesure du possible

Dans le rapport, comportement des spectateurs, de l'ambiance générale

ROLE DU DELEG

Feuille de Match Informatisée :

RAPPEL

Les compositions d'équipes doivent être validées par les 2 capitaines **1h au maximum** avant la rencontre.
(signatures et transmission)

Attention, dès la mise en place de la nouvelle version FMI, les 2 capitaines doivent signer la Feuille de match **en même temps avant et après la rencontre**

Transmission de la FMI le soir du match avant 0h

ROLE DU DELEG

Les obligations du R1

- Cartons de remplacement
- Panneau de remplacements
- Dossier organisation du match
- Affichage des compositions d'équipe
- Affichage des secours
- Affichage des objets interdits
- Matériel de secours

Mentions obligatoires dans le rapport

Le Président
FREMONT FREDERIC

Le secrétaire
PERIN JEAN-PAUL